

Renvoi aux comités de correspondance et des domaines nationaux de l'adresse du conseil général de la municipalité de Losse (Landes) qui demande le presbytère pour tenir ses séance et l'envoi du bulletin, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de correspondance et des domaines nationaux de l'adresse du conseil général de la municipalité de Losse (Landes) qui demande le presbytère pour tenir ses séance et l'envoi du bulletin, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 224;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29145\\_t1\\_0224\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29145_t1_0224_0000_13)

Fichier pdf généré le 01/02/2023

## 24

Le citoyen François, officier municipal, écrit à la Convention nationale, qu'ayant été appelé à remplir, provisoirement, les fonctions de membre du directoire du district de Dieuse, il a été en place depuis le 19 frimaire jusqu'au 12 ventôse, que le citoyen Vogin est venu reprendre sa place; il prie la Convention d'accepter son traitement, comme un hommage fait à la patrie, pour fournir aux frais de la guerre, et d'indiquer s'il doit laisser le montant entre les mains du receveur du district, ou en quelles mains il doit le déposer.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances, pour le surplus de la demande (1).

## 25

La société populaire de la commune de Fignières instruit la Convention nationale qu'elle vient de faire parvenir au district la somme de 277 l., et 10 chemises pour les braves défenseurs de la patrie. Cette société témoigne son étonnement sur les dénonciations contre Barras et Fréron.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi pour le surplus au comité de salut public (2).

## 26

La société fraternelle et populaire régénérée, séante à Ferney-Voltaire, invite la Convention nationale à rester à son poste. Elle la félicite d'avoir étendu la bienfaisance de ses décrets jusque sur les colonies, et du grand caractère qu'elle a développé en rejetant toute trêve, toute espèce de paix avec les tyrans des nations.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Ferney-Voltaire, 11 vent. II] (4).

« Aux représentants du peuple,

La commune de Ferney, fondée par un de nos grands écrivains de ce siècle que la mort a privé de jouir de l'accomplissement de l'un de ses plus ardents souhaits, celui de l'anéantissement du colosse fanatique, qu'un seul rayon de lumière a suffi pour faire disparaître à jamais du sol de la liberté, sent tout le prix de ce que vous avez fait et de ce que vous faites encore tous les jours pour notre bonheur.

Ah! sans doute, si Voltaire vivait, c'est à lui qu'il serait réservé d'exprimer d'une manière digne de vous notre admiration et notre reconnaissance pour tous vos immortels travaux, mais nous n'avons parmi nous que des cultivateurs et des artistes, tous républicains, tous Monta-

gnards, qui sans savoir parler en beaux termes de la Liberté, l'adorent dans leur cœur comme la seule déesse de la France, et qui ne perdront qu'avec la vie l'amour qu'ils ont pour elle.

Déjà nous avons plusieurs fois manifesté nos sentiments dans des adresses où nous vous épanchions nos âmes, Mandataires du peuple, en vous voyant travailler pour nous avec tant de courage, et jeter d'une main si hardie les bases éternelles de notre bonheur. Mais dans ce moment, à l'époque de cette énergie et de ce grand caractère que vous venez de développer aux yeux de l'univers d'une manière si étonnante, en rejetant toute trêve, toute espèce de paix avec les tyrans des nations, nous ne pouvons contenir nos transports de joie, d'admiration et de reconnaissance, heureux si nous pouvions bien vous exprimer tous ces sentimens de notre âme, pour vous montrer que ce n'est pas pour des ingrats que vous travaillez. Vous avez sauvé la Patrie, et avec elle la République. Quel est le citoyen qui oseroit douter que vous ne l'ayez bien servie et qu'à vous seuls est réservé la gloire de fixer son immortelle destinée?

Au nom de la Patrie, au nom de la République entière, restez donc à votre poste, votre gloire et notre bonheur vous en font un devoir sacré. Le Peuple souverain vous a donné sa confiance et certes à combien de titres ne vous est-elle pas bien acquise. Nos fortunes et nos vies sont à votre disposition. Mandataires du peuple, demandez et vous nous verrez tous en foule accourir pour nous disputer à l'envi la gloire de faire le sacrifice de tout ce que nous pouvons avoir de plus précieux sur l'autel de la Patrie. Mais pas de paix ni de trêve avec les tyrans. Grâces immortelles vous soient rendues d'avoir rejeté leur offre insidieuse qui seroit devenue fatale à la République. Que ne vous devons-nous pas d'avoir anéanti tout vestige d'esclavage, d'avoir purgé le sol de la Liberté, d'avoir étendu la bienfaisance de vos décrets jusques sur nos colonies. Que l'Univers entier n'est-il assez mûr pour en goûter le prix! Vive partout la Liberté, Vive la République, Vive la Montagne. »

Basile ZINK (secrét.), LALOGÉ (présid.),  
TRAVAILLÉ (secrét.), GIDE (trésorier).

## 27

Le conseil-général de la municipalité de Losse, département des Landes, annonce à la Convention nationale qu'il vient d'envoyer au district l'argenterie, le linge et tous les effets des églises de l'arrondissement de la dite commune; qu'une des églises est dédiée à la raison; il prie la Convention de maintenir la commune dans la jouissance d'un ci-devant presbytère où elle s'assemble actuellement, comme leur étant d'une absolue nécessité: il demande l'envoi du bulletin de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, et insertion au bulletin; renvoi au comité de correspondance, pour l'objet du bulletin, et au comité des domaines pour l'église et le presbytère (1).

(1) P.V., XXXV, 22. B<sup>in</sup>, 28 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XXXV, 21. B<sup>in</sup>, 28 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXV, 22. B<sup>in</sup>, 30 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXV, 22. B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 348.

(4) D XLII, VI doss. 2, p. 90.